

*Mairie de Plainval*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE PLAINVAL**  
**SÉANCE DU 19 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Date de Convocation :	06/07/2023	<b><u>Présents</u></b> :	Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	06/07/2023	<b><u>Absents excusés/pouvoirs</u></b> :	Mesdames Katia VARESI et Marjorie DARCAIGNE
Membres en exercice :	11	<b><u>Absents non excusés</u></b> :	M. Joël GALEK
Membres Présents :	8	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> :	Mme. Coralie LETOCART
Membres votants :	10		

Délibération n°  
27-2023

**DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL A LA**  
**COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L2122-17 et les suivants ;

Vu que pour l'instruction des dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal, et conformément à la possibilité offerte par les articles L 2121.22, L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de créer des commissions permanentes du Conseil Municipal.

Considérant qu'il convient de désigner 1 conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**Désigne :**

Pour le compte de la commune de Plainval Mme LEROY Gwenaëlle, conseillère municipale.

**Plainval le 20 juillet 2023,**  
**Le Maire,**  
**Samuel DOVERGNE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

La Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, le 01/04/2023

- transmission en sous-préfecture le,

- Publication le,

